



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 61-2016/BAPS/DDR

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	2
Trésorier	1
DFI	1
DDR	1
Chambre d'agriculture	1
Syndicat des éleveurs	1
UPRA bovine	1
UPRA ovine et caprine	1
JONC	1
Archive NC	1

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 25-2006/APS du 27 juillet 2006 fixant les prix de vente des produits issus de la station zootechnique de Port-Laguerre

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 25-2006/APS du 27 juillet 2006 fixant les prix de vente des produits issus de la station zootechnique de Port-Laguerre ;

Vu l'arrêté n° 2015-1673/GNC du 25 août 2015 fixant les tarifs d'achat les marges les tarifs de commercialisation et de prestations diverses de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis de la commission du développement rural réunie le mercredi 9 mars 2016 ;

Vu le rapport n° 253-2016/BAPS du 2 février 2016,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 15 MARS 2016, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Au premier alinéa de l'article 3 de la délibération du 27 juillet 2006 susvisée, les mots « *race pure* » sont supprimés.

ARTICLE 2 : L'annexe de la délibération modifiée du 27 juillet 2006 relative aux tarifs de vente des bovins, ovins et caprins est remplacée par l'annexe jointe à la présente délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.